ABEL SERVIEN, NÉGOCIATEUR DES TRAITÉS DE WESTPHALIE, DU PARLEMENT DE GRENOBLE À LA SURINTENDANCE DES FINANCES (1593-1659)

PAR

ANNE-MARIE ENAUX-MORET

SOURCES

Les séries de la Correspondance politique, fonds Allemagne, et des Mémoires et documents, fonds France, aux Archives des Affaires étrangères, constituent la source principale de cette étude. Les collections Baluze, Dupuy et les Cinqcents de Colbert, conservées à la Bibliothèque nationale, ainsi que les séries E et 0¹ des Archives nationales, ont également été utilisées.

INTRODUCTION

Richelieu et Mazarin disposèrent pendant leurs ministères d'un corps de collaborateurs efficaces, issus d'une même catégorie sociale, et formés dans les étapes successives de carrières analogues.

L'étude de l'activité professionnelle de l'un de ces fidèles dans ses diverses fonctions permet d'aborder l'institution sous son aspect mouvant et humain. Au delà des limites d'une simple biographie, elle aide à saisir la mentalité d'un groupe d'hommes qui jouèrent un rôle déterminant dans la politique française de la première moitié du XVII^e siècle.

PREMIÈRE PARTIE

PREMIÈRES CHARGES PENDANT LE MINISTÈRE DE RICHELIEU

CHAPITRE PREMIER

LES DÉBUTS DE LA CARRIÈRE DE SERVIEN (1593-1629)

Abel Servien naquit, en 1593, d'une longue lignée de conseillers et procureurs au Parlement de Grenoble. Il appartient de ce fait à un groupe social en plein essort, celui de la noblesse de robe.

Procureur général au Parlement de Grenoble de 1616 à 1624, ses mérites lui valurent très tôt un brevet de conseiller du roi (1617). Sa nomination de maître des requêtes en 1624 le fit entrer dans ce corps de commis privilégiés appelés à de plus hautes responsabilités. Il fit preuve d'une habileté suffisante, lors d'une première mission en Guyenne, pour y être délégué de façon permanente : pourvu d'une commission d'intendant, il acheva de rompre avec ses origines parlementaires et représenta dans cette province le pouvoir royal face à l'insubordination des cours souveraines.

CHAPITRE II

ABEL SERVIEN EN ITALIE (1629-1630)

La lutte contre les Habsbourg dominait toujours la politique étrangère de la France et l'Italie allait en être le théâtre. A la question de la Valteline, s'ajoutait la succession litigieuse des duchés de Mantoue et de Montferrat échue à un prince français. Une expédition militaire conduite par Richelieu apporta une solution temporaire à cette affaire, dont le règlement permit à Servien une première expérience diplomatique à Turin; ce fut l'occasion d'une première rencontre avec Mazarin.

Une seconde expédition militaire se révéla nécessaire et Servien accompagna cette fois Richelieu en qualité d'intendant de l'armée d'Italie (1630). Ses fonctions administratives et judiciaires lui valurent une participation à la conclusion de la trève de Rivalta, avant sa désignation pour la négociation d'un traité définitif.

En janvier 1631, il fut l'un des deux ambassadeurs extraordinaires envoyés à Cherasco, où il rencontra les princes de Savoie, le médiateur pontifical Mazarin, et Gallas, le représentant de l'Empire. De longues et délicates conférences aboutirent à la conclusion des traités de Cherasco (30 mars-6 avril-19 juin 1631), dont le mérite revenait en grande partie à Servien.

CHAPITRE III

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA GUERRE (1630-1636)

Richelieu n'avait pas attendu ce succès pour reconnaître la valeur de Servien. Sa première mission en Italie et le soutien de protecteurs influents l'introduisirent dans le cercle étroit des collaborateurs directs du cardinal. Nommé secrétaire d'État à la guerre (octobre 1630), charge qu'il préféra à celle de premier président au Parlement de Guyenne, il assumait ainsi, outre le contrôle de l'administration de certaines provinces du royaume, la responsabilité de l'organisation militaire.

Les critiques sévères formulées contre sa politique, et surtout l'hostilité d'un clan inquiet de son zèle et de sa faveur croissante entraînèrent sa disgrâce, dont le surintendant des finances Bullion et Chavigny, secrétaire d'État aux

Affaires étrangères, furent les principaux artisans.

Après avoir négocié l'indemnisation de sa charge, il partit pour l'Anjou en 1636, sans avoir perdu l'estime de Richelieu. Son mariage dans cette province avec la veuve d'un seigneur de Cheverny et les nombreuses relations littéraires qu'il y entretint adoucirent les rigueurs d'un éloignement forcé (1636-1643).

DEUXIÈME PARTIE

ABEL SERVIEN AU SERVICE DE MAZARIN. NÉGOCIATIONS DES TRAITÉS DE WESTPHALIE

CHAPITRE PREMIER

LE RETOUR EN GRÂCE

Après la mort de Richelieu et celle de Louis XIII, l'entrée de Mazarin au Conseil et la protection du nouveau ministre furent pour Servien le départ d'une seconde et plus brillante carrière. Un congrès de la paix allait s'ouvrir à Münster, dont on attendait la fin de la guerre de Trente ans et la pacification générale. Le souvenir laissé par la négociation de Cherasco intervint dans le choix des plénipotentiaires et Abel Servien reçut, avec Claude de Mesme, comte d'Avaux, pleins pouvoirs d'ambassadeurs extraordinaires, sous la direction du duc de Longueville (septembre 1643).

CHAPITRE II

LA NÉGOCIATION DES TRAITÉS

La conclusion d'un accord préalable avec les Provinces-Unies les retint plusieurs mois à La Haye, et les deux plénipotentiaires français ne rejoignirent qu'en avril 1644 les représentants des autres puissances belligérantes et les médiateurs italiens. Dès les premiers contacts, Servien pressentit le défaut de pouvoir des ministres de l'Espagne et de l'Empire et la mauvaise volonté de leurs maîtres qui entrava la marche des conférences ouvertes le 10 avril 1644.

Avant chaque décision importante, Servien et d'Avaux devaient en référer à la cour et ces relations constantes étaient assurées par un courrier hebdomadaire et des messagers exceptionnels. L'itinéraire choisi pour les porteurs des dépêches fit l'objet de nombreuses recherches en vue d'une plus grande célérité et d'un gain de sécurité. Le soin de la rédaction des lettres adressées à la cour, confié d'abord à Servien, échut finalement à un secrétaire d'ambassade. Le crédit accordé par les conseillers au contenu de ces mémoires incita Mazarin à utiliser plusieurs fois l'intermédiaire de Servien pour faire approuver sa politique: lui-même dressait alors depuis Paris le texte de ces rapports qui revenaient ensuite de Münster.

La réception et l'élaboration des « dépêches de la paix » à Paris justifièrent la mise en place et le fonctionnement d'un dispositif particulier, mais le travail essentiel passait par les mains d'Hugues de Lionne, secrétaire de Mazarin, qui rapportait directement au cardinal lui-même, sans passer par les services du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Loménie de Brienne, réduit à un rôle secondaire.

La vie et l'organisation de l'ambassade française à Münster nécessitaient des dépenses importantes pour lesquelles les négociateurs s'adressaient au correspondant d'un banquier parisien, dépositaire des deniers du roi.

CHAPITRE III

LES CONFLITS ENTRE LES DEUX PLÉNIPOTENTIAIRES

La collaboration des deux représentants du roi de France s'avéra immédiatement difficile. Une profonde incompatibilité de caractère, d'idées et de méthodes amena bientôt une rupture ouverte. Servien se trouva en butte à l'hostilité de toute une cabale, groupant, autour du clan de Mesme, Chavigny et les ennemis de Mazarin. Il disposa en revanche du fidèle soutien de son neveu Hugues de Lionne, influent auprès du cardinal. Ce dernier accorda sa protection à Servien qu'il avait choisi comme son agent particulier, et ne manqua pas d'utiliser l'antagonisme de ses deux ambassadeurs.

Servien obtint ainsi gain de cause dans cette querelle, et resta seul plénipotentiaire pour achever les négociations après le rappel du comte d'Avaux en janvier 1648. Sa conduite dans toute l'affaire et la protection déclarée du cardinal déjà impopulaire rendirent ses contemporains fort sévères à son égard.

CHAPITRE IV

LE DIPLOMATE DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS

Les négociateurs étrangers, sensibles aux compétences et au crédit en cour d'Abel Servien, lui reconnurent, dès le début des négociations, une autorité particulière. Lui-même se montra perspicace et ferme envers ses interlocuteurs, et multiplia les efforts pour éviter la défection des Provinces-Unies et détruire les obstacles apportés par l'empereur et le roi d'Espagne à la conclusion de la paix. Le refus de se plier à leurs exigences par des concessions trop coûteuses, mais qui auraient hâté à coup sûr la fin des hostilités, lui attira les reproches de la plupart des contemporains. Il partagea avec Mazarin la pénible accusation, étayée par les déclarations des Espagnols et de ses anciens collaborateurs, Avaux et Longueville, d'être le principal obstacle à la pacification générale.

La gloire d'avoir signé le 24 octobre 1648 une paix plus honorable pour la France ne suffit pas à le disculper. Le royaume d'ailleurs était trop agité par les premiers mouvements de la Fronde pour accueillir comme un succès ces traités, qui, sans inclure l'Espagne, marquaient toutefois un progrès certain dans la

recherche d'un équilibre européen.

TROISIÈME PARTIE

LE MINISTRE D'ÉTAT ET LA FRONDE (1649-1653)

CHAPITRE PREMIER

LE RETOUR EN FRANCE

La ratification des traités à Münster retint encore quelque temps Servien qui, de retour seulement en avril 1649, rejoignit la cour à Saint-Germain où les troubles de la capitale l'avaient contrainte à s'éloigner.

La correspondance de son neveu et les avis de son confident parisien Gaudin lui avaient cependant permis de suivre l'évolution des événements et la dégradation de l'autorité royale. Les longues années de sa carrière consacrées au service du roi et le souci de son avenir personnel lui dictèrent sa position : il allait demeurer le serviteur fidèle du souverain et de l'homme qui avait fait sa fortune.

CHAPITRE II

ACTIVITÉ D'UN MINISTRE D'ÉTAT DURANT LA FRONDE

Servien était titulaire, depuis avril 1644, de la dignité de ministre d'État, qualité purement honorifique mais qui allait coı̈ncider, au milieu des bouleversements de la Fronde, avec l'exercice d'un pouvoir réel. Les absences continuelles de la cour conférèrent à l'activité de trois hommes, Servien, Le Tellier et Lionne, le soin de maintenir un pouvoir légitime défaillant à Paris et dans les provinces. Ils assurèrent cette continuité au Luxembourg d'abord, dans les conseils réunis sous la direction de Gaston d'Orléans, lieutenant général du roi, puis ils restèrent seuls dès janvier 1651, face à l'union des frondeurs, pour travailler au rétablissement de l'autorité royale et au retour de Mazarin.

Leur rôle ne se borna pas à des tractations avec les principaux frondeurs, puis avec les princes, incarcérés à Vincennes le 18 janvier 1650. Le ministre d'État continua d'entretenir des relations diplomatiques et de négocier à l'étranger des levées de troupes, dans l'attente d'un règlement de la lutte contre l'Espagne. Il disposait, dans les différentes provinces atteintes par les troubles, d'un réseau d'agents fidèles, grâce à qui il demeurait informé de tous les agissements des rebelles et pouvait exercer une réelle police. Le Berri, la Provence et la Guyenne, où il accompagna les souverains de juillet à octobre 1650, firent l'objet de ses soins particuliers.

Le dévouement des trois « sous-ministres » à la cause du cardinal exilé faisaient d'eux, après l'union des Frondes, les principaux ennemis des nouveaux maîtres du gouvernement, et Condé libéré exigea leur renvoi du Conseil, en juillet 1651.

Après un second exil en Anjou qui n'arrêta pas son activité officieuse dans la lutte contre les frondeurs, Servien rejoignit la cour à Poitiers en mars 1652, et s'attacha de nouveau, avec une ardeur accrue, à la poursuite d'une même politique dont l'objectif premier restait le retour des souverains à Paris et celui de Mazarin au ministère. Ces deux conditions allaient se réaliser et, en février 1653, le pays acceptait par lassitude le rétablissement de la situation antérieure.

CHAPITRE III

POLITIQUE DE SERVIEN ENVERS LES FRONDEURS

Le manque de coordination et de solidarité entre les diverses factions, cause principale de l'échec de la Fronde, avait été exploité par Servien pour mettre fin aux désordres.

Conscient du rôle prédominant de la capitale dans le conflit, le ministre d'État y disposait d'une équipe d'agents à sa solde, chargés de gagner des meneurs et, avec leur appui, de dresser la population parisienne contre les princes. Servien voulait éviter par là-même des négociations humiliantes enga-

gées déjà avec Condé et Monsieur, et cette politique permit aux souverains une rentrée glorieuse dans la capitale sans avoir traité.

Le retour au calme n'apaisa pas les ressentiments du serviteur de la monarchie envers les factieux. Il ne pardonnait pas au Parlement son intervention dans les affaires du gouvernement et refusait tout rôle politique aux cours souveraines.

C'est toutefois le cardinal de Retz qui restait, à ses yeux, l'ennemi le plus dangereux de la souveraineté royale et le principal responsable de la récente anarchie. Il ne demeura pas étranger à son arrestation en décembre 1652, et mena par la suite une lutte acharnée pour éviter, après son évasion, la reconnaissance du cardinal comme archevêque de Paris. Malgré ses inclinations gallicanes, il préféra même l'intervention pontificale dans le règlement de l'affaire à la menace d'un retour des troubles.

QUATRIÈME PARTIE

L'APOGÉE D'UNE CARRIÈRE : LA SURINTENDANCE DES FINANCES

CHAPITRE PREMIER

LA SUCCESSION DE LA VIEUVILLE

La vacance de la surintendance des finances, après la mort de La Vieuville, offrait à Mazarin, dès son retour à la cour, la possibilité d'en pourvoir une de ses « créatures ».

Aucune formation spéciale n'était requise pour l'exercice de la charge, comme en témoigne la diversité des candidats. Plusieurs systèmes pouvaient également être envisagés, mais, à un conseil des finances ou à une direction tripartite, Mazarin préféra la nomination conjointe de deux surintendants. Cette solution, par le contrôle réciproque qu'elle supposait, offrait une sécurité plus grande que le choix d'un seul titulaire.

C'est ainsi qu'une lettre de commission nomma le 8 février 1659 Abel Servien et Nicolas Foucquet à cette charge enviée. Mazarin récompensait par ce moyen la longue fidélité de Servien, tout en satisfaisant l'opinion publique généralement déclarée en sa faveur. Sa probité rigoureuse et son tempérament laborieux devaient tempérer la hardiesse de son jeune collègue qui, de son côté, laissait espérer le soutien des traitants.

CHAPITRE II

ORGANISATION ET ÉTAT DES FINANCES DU ROYAUME EN 1653

Cette nouvelle charge, une des plus hautes du gouvernement, comportait pour ses titulaires de nombreux avantages honorifiques ou matériels. Un brevet spécial, daté du jour de leur nomination, leur conféra la préséance en tous les conseils, immédiatement après les officiers de la couronne.

Placés à la tête de l'administration financière par leur lettre de commission d'un usage récent, ils étaient avant tout des ordonnateurs, non des manieurs de fonds, et de ce fait ne rendaient compte qu'au roi. L'établissement de l'état général des recettes et du brevet de la taille leur incombait également.

Aucune spécialisation n'était prévue au départ, mais un réglement du 24 décembre 1654 instaura une séparation rigoureuse des fonctions. En vertu de ce principe, nouveau dans l'institution, Servien reçut la charge de toutes les dépenses et assignations. Foucquet, de son côté, assurait le recouvrement des fonds, arrêtait les traités et entendait également les propositions d'affaires extraordinaires.

Dans l'exercice quotidien de leurs fonctions, les surintendants disposaient de collaborateurs spécialisés. Les intendants des finances, d'abord au nombre de huit porté ensuite à douze, des traitants pour la plupart à l'exemple de Barthé-lémy Hervart ou de Guillaume de Bordeaux, étaient les rapporteurs ordinaires au Conseil des finances. Les trois directeurs et deux contrôleurs généraux, après division de la charge en 1655, constituaient avec eux le personnel principal de l'administration centrale des finances.

Tous ces hommes formaient l'élément professionnel des conseils au cours desquels toutes les affaires financières étaient préparées ou arrêtées. Le Conseil des finances restait l'organe supérieur, mais c'est dans des assemblées plus étroites, les conseils de direction et surtout les petites directions que s'effectuait le travail essentiel. Tous ces conseils firent l'objet de réglements particuliers, destinés à fixer le rythme de leurs séances, le nombre et la qualité des membres admis à y entrer. Malgré de nombreuses dispositions institutionnelles, la pratique financière n'en demeurait pas moins fort désordonnée et soumise à un contrôle fictif.

CHAPITRE III

ABEL SERVIEN ET NICOLAS FOUCQUET SURINTENDANTS DES FINANCES

En l'absence d'un réglement précis, Abel Servien, usant de son privilège d'ancienneté, prit tout d'abord le pas sur son collègue et exerça une direction effective. La politique financière des deux premières années allait être ainsi marquée par de timides essais réformateurs, en vue de la réduction des dépenses et de la recherche d'une augmentation des recettes. Les principales mesures s'attaquaient aux gaspillages consécutifs à l'indiscipline des armées. La dimi-

nution générale des monnaies en 1653-1654 se révéla une impopulaire, mais très fructueuse opération. Ces efforts furent néanmoins insuffisants, et la séparation des pouvoirs en décembre 1654 reconnut l'échec de cette première tentative.

L'abandon à Nicolas Foucquet du soin de pourvoir au recouvrement des fonds marquait le retour à une politique empirique et à tous les expédients habituels. Servien, considéré comme un obstacle trop gênant aux manœuvres financières de Mazarin, ne jouait plus désormais qu'un rôle secondaire, et bien souvent Foucquet décidait même de l'ordonnancement des sommes au lieu de les lui transmettre. Le cardinal, qui gardait l'autorité suprême sur leur gestion, encourageait ces méthodes, et ses interventions ou celles de son intendant Colbert rendaient irréalisable toute velléité d'application d'un budget.

CONCLUSION

La carrière d'Abel Servien, sa mentalité, son comportement le placent au sein de ce groupe social des serviteurs du roi, partageant avec lui l'exercice

de la fonction publique.

Partisan des théories absolutistes, il était hostile à tous les pouvoirs dangereux pour l'autorité royale. Comme ses semblables, il aspirait à se rapprocher du roi et à s'identifier à la noblesse d'épée. Une alliance illustre avec la famille Sully et l'utilisation de sa fortune pour acquérir des fiefs ou des charges honorifiques, notamment dans l'ordre du Saint-Esprit, témoignent de ces efforts.

A l'image de Nicolas Foucquet, il goûta au château de Meudon le luxe d'une belle demeure et le charme des fréquentations littéraires. Sa qualité de membre de l'Académie française, où ses vertus oratoires l'avaient fait entrer en 1634, faisait pourtant de lui moins un mécène qu'un homme de lettres.

Sa famille avait bénéficié de son ascension et, par le jeu d'une étroite solidarité, Servien disposait, grâce à ses parents et alliés, de fidèles appuis, voire même d'une véritable clientèle dispersée dans tout le royaume. Cet entourage le secondait utilement dans l'exercice de ses fonctions administratives.

Néanmoins Servien restait avant tout un diplomate et, malgré la discrétion de ses contemporains, c'est à ce titre et à celui de fidèle commis de la monarchie qu'il mérite de survivre.

